

RCS : QUIMPER Code greffe : 2903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00384 Numéro SIREN : 490 451 747 Nom ou dénomination : A L'OMBRE DES FIGUIERS
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 3983

A L'OMBRE DES FIGUIERS
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 1 Chemin Hent Kelenneg Vihan
29700 PLUGUFFAN
490 451 747 RCS QUIMPER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à -5 687 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 687 euros
- Par imputation sur le poste « Autres réserves »	- 5 687 euros
<i>Ainsi ramené à 90 943 euros</i>	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au titre des trois derniers exercices :

	Dividendes nets	
Exercice 30.06.2019	15.000 €	Distribution exceptionnelle du 10 février 2020
Exercice 30.06.2020	50.000 €	Distribution exceptionnelle du 17 février 2021
Exercice 30.06.2021	50.000 €	Distribution exceptionnelle du 4 avril 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SAS A L'OMBRE DES FIGUIERS

1 CHEMIN HENT KELENNEG VIHAN

29700 PLUGUFFAN

Copie certifiée conforme

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à QUIMPER
Le 27/10/2022

STEPHANE HUITRIC
EXPERT COMPTABLE

HBS CONSEILS
3 RUE PITRE CHEVALIER

29000 QUIMPER
02 98 90 89 00

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2022 12		Exercice N-1 30/06/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	5 330	5 330	
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains	189 183	9 220	179 963
	Constructions	384 127	33 224	350 903
	Installations techniques, matériel et outillage	59 765	20 387	39 378
	Autres immobilisations corporelles	12 196	10 451	1 745
	Immobilisations en cours			223 406
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	15		15
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 290		7 290
Total II		657 906	78 613	579 293
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	226 523		226 523
	Avances et acomptes versés sur commandes			1 377
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	10 664		10 664
	Autres créances	96 979		96 979
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	16 831		16 831
	Charges constatées d'avance (3)	5 550		5 550
	Total III	356 546		356 546
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 014 453	78 613	935 839

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

7 290

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2022 12	Exercice N-1 30/06/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	4 000
	Réserves		
	Réserve légale	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	96 630	109 841
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 687-	72 789
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	131 343	187 030
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	373 735	226 438
	Concours bancaires courants	25 680	22 743
	Emprunts et dettes financières diverses	40 702	20 210
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 095	280 178
	Dettes fiscales et sociales	55 184	43 465
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100	173
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	804 496	593 206
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	935 839	780 237
		804 496	415 749

(1) Dont à moins d'un an

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

HBS CONSEILS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A L'OMBRE DES FIGUIERS</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	5 687
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	5 687
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	9 594
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		
	Imputations		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032